

COMPTAGESMA AUDIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 13 620 euros
Siège social : 13 Rue du Clos Matignon
35400 ST MALO
379 014 764 RCS SAINT-MALO

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 12 DECEMBRE 2024
--

Les Associés soussignés de la Société :

- Société AVH FINANCE, représentée par son Gérant Monsieur Victor RICHARD,
- Société BS EXPERTISE CONSEILS, représentée par son Gérant, Monsieur Sébastien BUET
- Monsieur Sébastien BUET,
- Monsieur Patrice COÏC,
- Monsieur Thomas LE PORS,
- Société MVP FINANCES, représentée par sa Gérante, Mélanie VILLALARD
- Monsieur Victor RICHARD,
- Société TLP FINANCES, représentée par son Gérant, Monsieur Thomas LE PORS,
- Madame Mélanie VILLALARD, titulaire de 1 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 681 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée COMPTAGESMA AUDIT désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société COMPTAGESMA AUDIT et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et des statuts,

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce applicable aux SARL sur renvoi de l'article R. 223-24 du Code de commerce, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

AUTORISATION DE CESSIION DE PARTS ET AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE,

Les Associés, après avoir pris connaissance du projet de Monsieur Patrice COÏC, de céder à la société COMPTAGESMA MANAGMENT, Société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social 13 rue du clos Matignon 35400 SAINT-MALO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 911901940, UNE PART SOCIALE, numérotée 41, lui appartenant dans la Société, déclarent autoriser cette cession et agréer expressément La société COMPTAGESMA MANAGMENT en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société.

DEUXIEME DECISION

MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Les Associés comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décident compte tenu de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 13 620 euros. Il est divisé en 681 parts sociales numérotées de 1 à 681, de 20 euros de nominal chacune, entièrement libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs droits.

Suite à la cession de part intervenue par acte sous seing privé en date du 12/12/2024, par Monsieur Patrice COÏC au profit de la société COMPTAGESMA MANAGEMENT, le capital est désormais réparti comme suit :

Associé	Nombre de parts	N° des parts
Société COMPTAGESMA MANAGEMENT	1 part	41
Victor RICHARD	1 part	350
La Société AVH FINANCE	118 parts	1 à 12 inclus, 172 à 187 inclus, 272 à 298 inclus, 439 à 500 inclus et 681
La Société TLP FINANCES	169 parts	13 à 40 inclus, 164 à 171 inclus, 188 à 207 inclus, 241 à 247 inclus, 252 à 271 inclus, 351 à 376 inclus,

		629 à 654 inclus
La Société MALO EXPERTISES ET FINANCES	169 parts	103 à 163 inclus, 208 à 240 inclus, 377 à 390 inclus, 569 à 628 inclus
La Société BS EXPERTISE CONSEILS	169 parts	42 à 102 inclus, 391 à 438 inclus, 501 à 534 inclus, 655 à 680 inclus
Mélanie VILLALARD	1 part	249
Thomas LE PORS	1 part	248
Sébastien BUET	1 part	251
Société CADRAGESMA	51 parts	299 à 349

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 681 parts

TROISIEME DECISION

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes afin d'effectuer l'ensemble des formalités.

LE 12/12/20224

A ST MALO

Sébastien BUET Rep. Société COMPTAGESMA MANAGEMENT Rep. Société BS EXPERTISE CONSEILS	
Victor RICHARD Rep. Société AVH FINANCE	
Thomas LE PORS Rep. Société TLP FINANCES	
Mélanie VILLALARD Rep. Société MVP FINANCES Rep. Société CADRAGESMA	